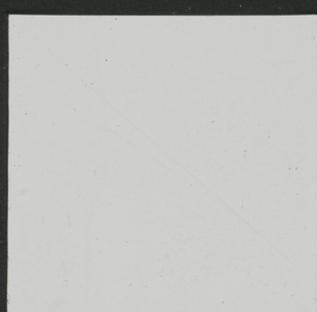
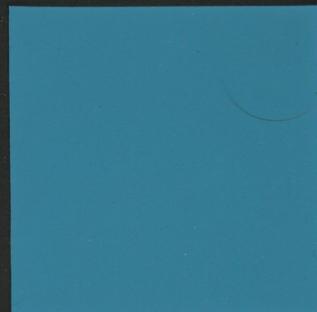
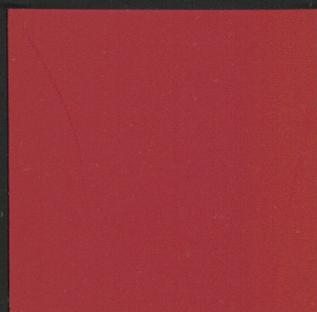
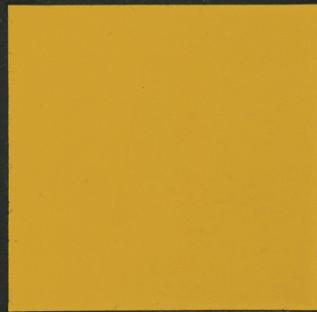
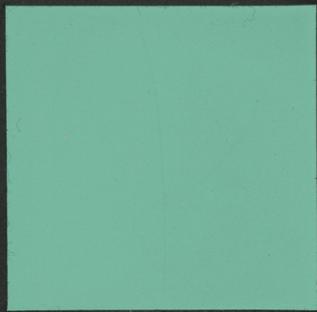
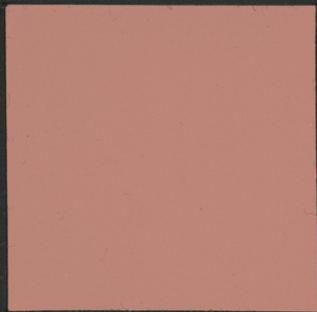


colorchecker CLASSIC



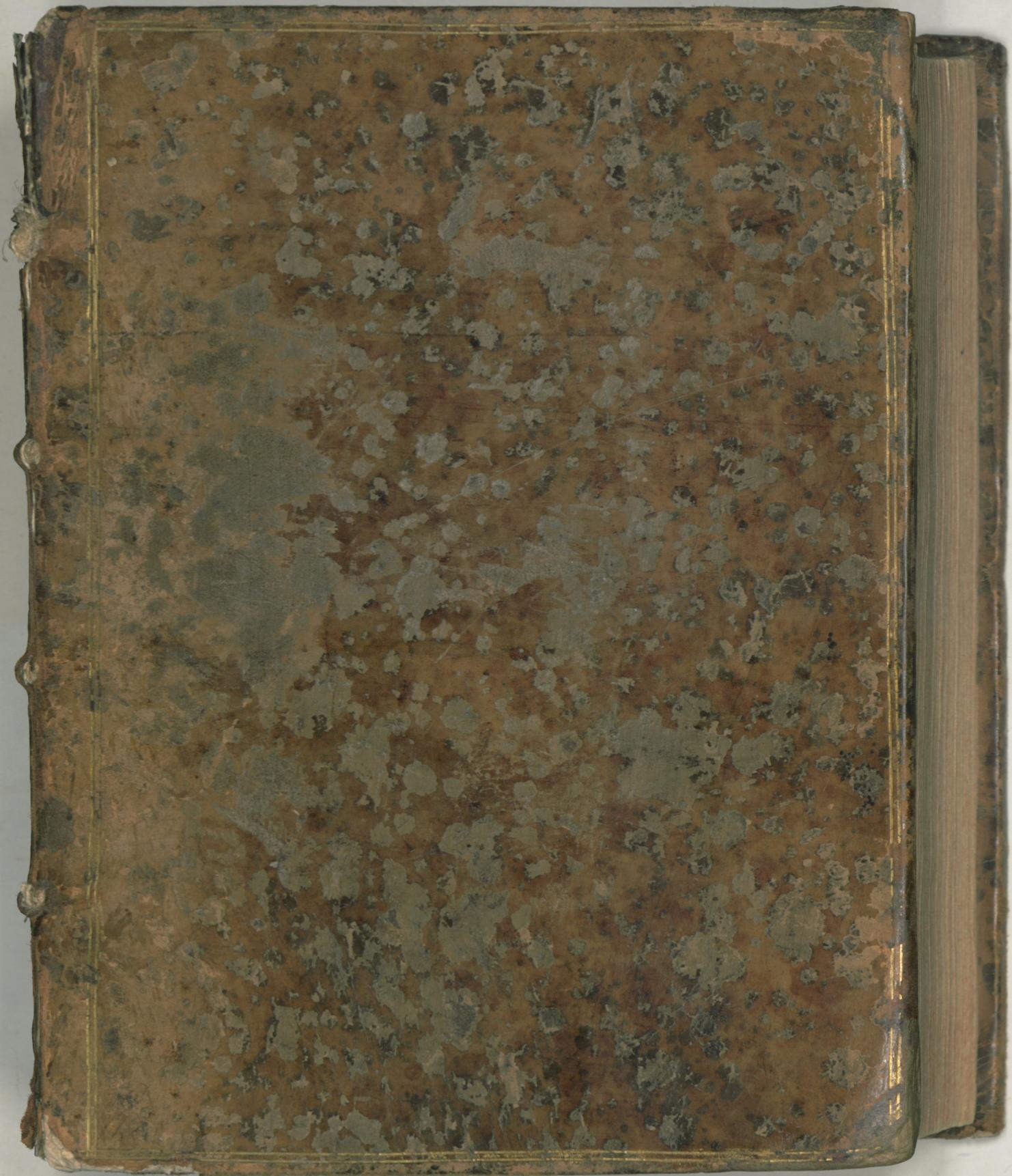
x-rite

mm

RECUEIL DE  
PLVSIEURS  
PIECES.

TOME

17611



HIC TV LABE CAREBIS



IACOBVS BACHELIER

Portrait du marquis d'ancres - - - - - pag 4  
Portrait de L'Empereur - - - - - pag 101  
Portrait du Conseiller Broussel - - - - - pag. 132.

1764

Volume contenant quatrevingt dix pieces  
plus une piece bis - Total 91.

— Eusee files Magariadel  
les pieces 1 et 5.

90  
71

1774 - 1775  
1775 - 1776  
1776 - 1777

Parton de l'année 1774  
Parton de l'année 1775  
Parton de l'année 1776



1815



43  
L'ANATHEME

ET

L'EXCOMMUNICATION

D'VN

MINISTRE

D'ESTAT ESTRANGER.

Tiré de l'Escriture Sainte.



A PARIS,

De l'Imprimerie de MATHIEU COLOMBEL, rue  
neufve S. Anne du Palais, à la Colombe Royale.

M. DC. XLIX.

AVEC PERMISSION.



MINISTRE  
 DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
 ET  
 DES BEAUX-ARTS  
 PARIS



A PARIS  
 De l'imprimerie de MATHIEU COLOMBEL, 108  
 rue de la Harpe, à la Colombe Royale.



AVEC PERMISSION.  
 M. DC. XLIX.

L'ANATHÈME

ET

L'EXCOMMUNICATION

d'un Ministre d'Etat Estranger.

A LA REINE.

MADAME,

**M**

S'il est veritable, comme l'on n'en peut douter, que les Roys sont les images de Dieu, puis qu'ils portent l'auguste caractere de sa grandeur en la Souveraineté de leur Puissance: il faut de necessité qu'ils l'imitent en son gouvernement, & qu'ils estudent la Politique pour ne point pecher dans la conduite des peuples. On en a monstré les moyens & les voyes à vostre Majesté dans la necessité que l'on luy a exposée d'exclure de son Royaume celuy qui ne s'y est introduit que pour le perdre, & comme c'en est vne agreable de donner vn libre consentement aux Oracles Sacrez, estant vray ce que dit la Verité mesme: Qu'un lien à trois nœuds ne peut estre rompu, on a estimé que pour entraîner vostre esprit & le reduire à accorder à vos bons Sujets le bien qu'ils demandent, moins pour eux que pour vous-mesme, il falloit y employer vn lien de cette nature. On l'a fait, MADAME, on a estably la Justice de cette demande commune sur vn triple fondement. On a produit tout à la fois, & l'experience, & l'exemple, & la raison; mais en vain, puis que vous n'en avez point esté persuadée: Vous avez creu vous garantir de telles espreuves par les adresses d'une prudence victorieuse: Que les exemples produits de tous les Empires, & de tous les Royaumes ennemis de tels commerces vous estoient injutieux, parce que vous soustenez vne autorité sans exemple, & que les raisons alleguées ne vous apparteñoient point, vous estant facile de maintenir la concorde dans la difference des mœurs & du langage, d'accommoder la passion d'un hōme du dehors à celle du sujet naturel,

*Funiculus triplex  
difficile rumpitur.*

& de le mettre en feureté contre la deffiance du peuple & la ialousie des grands, par des moyens plus doux que ceux que nous remarquons ordinairement en leur conduite. Vos resistances, MADAME, ont esté iustes, parce qu'on ne vous a rien produit de fort: Il faut toujours prendre vn esprit par ce qu'il a de plus solide, & ne luy pas presenter de moindres lumieres que celles dont il est éclairé; A vne ame Royale qui ne doit agir que par des motifs tous diuins, il ne faut point luy donner de raisons humaines. Il vaut mieux la battre par l'écriture que par l'histoire, par les choses qui se font dans les Estats de Dieu, que par celles qui se font pratiquées dans les Empires des hommes.

C'est par là, MADAME, que ie prends la liberté de vous faire voir la Iustice des vœux & des plaintes de tous vos Sujets, dans la requeste & la tres humble supplication qu'ils vous presentent. Je laisse toute sorte d'experience sur cette matiere; ie passe sous silence, quoy que tres conuainquantes & tres bonnes, toutes les raisons de l'exclusion que l'on demande à vostre Majesté, & au lieu des exemples que ie pourrois tirer de Sparte, d'Athenes, de Lacedemone, de Parthe, de Thebes, d'Egypte, de Rome, d'Allemagne, de Pologne, d'Escoffe, & de tous les anciens pays de l'Europe, ie ne m'arreste seulement qu'à l'Empire de Dieu qui doit estre l'idée & la regle du vostre.

*Extranens factus  
sum fratribus  
meis.*

*Inde accipias  
uorem filio meo.  
Gen. 24.*

*Nabant quibus  
volunt tamen ut  
sua tribus homi-  
nibus ne comiscea-  
tur possessio. n. 26.*

*Vos transgressi e-  
stis & duxistis u-  
xores alienigenas,  
nunc separemini.*

*1. Esdr. 10.*

*Adamans mulie-  
res alienigenas.*

*3. Reg. 11.*

*Mundani eos ab  
alienigenis.*

*2. Esdr. 13.*

Qui ne scait, MADAME, que Dieu a toujours eu en auersion les Estrangers (quoy que luy-mesme l'ait paru à ses freres) iusques là que d'ordonner de ne point prendre de femme que de sa Tribu & de sa nation, comme fit Abraham, donnant charge à Eliezer de chercher vne épouse à son fils Isaac: La Loy en est couchée au liure des Nombres. *Qu'elles se marient, dit Dieu, à qui elles voudront, mais que leurs alliances ne se fassent point hors de leur terre, de peur que leurs heritages & leurs biens ne soient meslez & confondus.* Ce fut le crime des Iuifs, passans de Babylone en Ierusalem, d'auoir desobey à ces ordres, dont Esdras qui les auoit pris sous sa conduite, ayant esté instruit, il deschira ses vestemens, confessa leurs pechez, & les pleura, & ayant appelé les infracteurs du precepte, il commanda aux rebelles de repudier les Estrangeres, les engageant à le faire par des promesses tres-solemnelles. Si Salomon, qui les viola ayant celles qui estoient éloignées de son pays, eust obey à cette Loy, il eust esté plus innocent que mal-heureux: mais portant son cœur hors de ses terres, il deuint pecheur: c'est contracter vne espee d'impureté que de se mesler & confondre avec des Estrangers, pour

5 49

cela Dieu deffendoit vn tel meslange, & Esther haïssoit vn tel commerce.

Dans l'institution del' Agneau Paschal, symbole de liberte, gage illustre d'vn double Sacrifice, non seulement le passant & le mercenaire estoient priuez de sa manducation, mais encore l'Estranger ennemy du peuple de Dieu, desolateur de ses fortunes, & perturbateur de son repos; Au lieu de ce mot Estranger, le Caldéen dit Apostat, le Cardinal Cajetan dit vn méchant & vn impie, quelques autres lisent vn impudique & vn voluptueux; S. Bernard l'entend d'vn superbe & d'vn insolent, S. Gregoire l'interprete de celuy qui seme la guerre & la diuision parmy les peuples, Iansenius & Rodolphe sont de ce mesme sentiment, le Paraphraste Caldéen entend le calomniateur, & tout cela se reduit à ce terme d'Estranger, que Dieu par sa Loy rebute des choses saintes, & priue de la participation des victimes aussi bien que de la manducation des pains que l'on offroit en la consecration des Prestres, auxquels il estoit expressément deffendu d'en recevoir, ny toute autre chose de la main de l'Estranger pour l'offrir à Dieu, ces choses estans vitiées & corrompues, & par consequent abominables & indignes, & de la grandeur de Dieu, & de l'excellence du Sacrifice.

Quel pensez vous que fust le dessein de Dieu, MADAME, aduertissant Eleazar par son Legislatteur Moïse de recueillir les encensoirs enuolopez dans les flâmes & les braziers qui venoient de reduire en cendres deux cens cinquante homes, & de les pendre près de l'Autel à des lames de cuire, sinon pour apprendre (côme dit le Texte) aux enfans d'Israël de ne permettre iamais qu'une main Estrangere à moins que de vouloir subir le mesme chastiment que Coré, fut si audacieuse que de fumer les encens au Seigneur.

Si l'experience de tant de malheurs causez dans tous les Estats par l'ambition pernicieuse & fatale des Estrangers, n'est point capable de nous faire comprendre iusques à quel point doiuent aller les horreurs que nous deions auoir pour eux: Escoutons celuy qui doit regler nos sentimens & former nos amours & nos haines, *admits chez toy l'Estranger, & il ne manquera pas de t'emporter comme vn tourbillon de vent, & de t'estoigner de tes amis & de tes proches*, il semble que le bien luy soit impossible, & pour cela le Fils de Dieu ne tient pas pour vn moindre miracle que celuy qu'il venoit d'operer, qu'apres auoir guery dix lepreux, vn seul (& encore Estranger) luy en rende ses remercimēs, pendant que les

*Alienigena non miscbitur. N. 18. Nosti Domine quia detester cubile omnis alienigena. Esther 14. Omnis alienigena non comedes ex eo. Exod. 12. D. Bernard. l. de gradibus Humil. D. Greg. p. 3. cura pastoral. adm. 24.*

*Ne quis accedet alienigena ad offerendum incensum Domino ne, &c. Num. 16.*

*Admitte ad te alienigenam & subuertet in turbine & abalena-bit te à tuis proprijs. Ecclesiast. 11. Non est inuentus qui rediret & daret gloria Deo nisi hic alienigena. Luca 17.*

*Abominatio est  
Iudæo coniugi aut  
accedere ad alie-  
nigenam.*

*Act. 10.  
Noli adorare Deū  
alienum.*

*Exod. 34.  
Quomodo canta-  
bimus canticum  
Domini in terra  
aliena.*

*Psal. 136.  
Non transiit  
alienus per eos.*

*Iob. 13.  
Filij alieni men-  
titi sunt mihi.*

*Psal. 17.  
Alieni insurre-  
xerunt in me.  
Psal. 53.*

*Diripiant alieni  
labores illius.  
Psal. 128.*

autres ne payēt que d'ingratitude la guarison qu'ils ont receuë.

Ce doit estre, MADAME, vne aussi grande abomination à vn bon François qu'à vn Iuif, de se ioindre ou d'auoir intelligence avec vn Estranger; & si le Dieu que nous adorons l'estoit; nous pourrions legitiment luy refuser nos hommages, cesser de luy offrir nos vœux, & discontinuer nos Sacrifices, puis qu'en tant de lieux de l'Escriture, il nous deffend de rendre nos adorations à des Diuinitez estrangeres, qui estoient si méprisées chez les Payens, qu'aymant mieux en auoir de prochaines que d'elloignées, ils en faisoient à leur mode en leur nation, se souciant fort peu de la verité de leur estre, pourueu qu'ils fussent assurez qu'elles estoient de leur pays; & de fait quel aduantage peut on esperer d'vn sujet qui est hors de ses terres: Le peuple d'Israël est en Babylone, & s'il chāge ses chants en soupirs, ses ioyes en larmes, suspendant aux arbres leurs orgues & leurs instrumens de musique, au lieu de s'en seruir pour charmer leurs douleurs; ils n'en attribuent point la cause à leurs chaisnes & à leur captiuité, mais à leur esloignement; comme si c'estoit vne chose impossible d'estre bon hors de chez soy, & de continuer chez les autres de rendre à Dieu, avec fidelité, toutes les choses dont nous luy sommes redevables & tributaires.

Les Sages, MADAME, ne souffrent iamais les Estrangers, leurs paroles ne sont que mensonges, leurs pensées ne butent qu'à leur interest particulier, & à la ruine commune, & s'ils se portent à agir, leurs actions ne sont que des semences de diuision & des ouurages de fureur. Et pour cela le Prophete s'abandonnant au gré d'vne iuste cholere contre cette sorte d'engeance, contre laquelle Dieu a tousiours fulminé l'Anatheme en ses Estats, apres auoir formé quelques plaintes de leur tyrannie & de leur oppression, il en demande la perte, & croit ne pouuoir souhaiter à ses oppresseurs domestiques, pour punition des maux dont ils l'accablent, rien de plus rude & de moins supportable que la desolation de leurs fortunes, acquises avec tant de sueurs par des personnes estrangeres. C'est à la rage de ces peuples que Dieu abandonne le Royaume de Iuda & de Ierusalem, dans le dessein de chastier leur ingratitude avec leurs autres pechez, & de se les soumettre par la verge, puis qu'il ne l'a pas pū faire par ses bienfaits. *Malheur à toy nation infidelle, peuple ingrat, engeance malheureuse; Quels supplices peuuent egalier tes méconnoissances & tes reuoltes? Quelle seuerité puis-ie adiouster maintenant à mes anciennes rigueurs, trop douces pour la grandeur de tes crimes, mais*

trop facheuses pour l'excez de mes bontez, il semble que ma Justice ait tiré des magazins & des tresors de son tre, ce qu'elle auoit de plus austere pour t'adoucir; Que puis-ie faire dauantage, apres auoir esté mesme iusques à ce point, que de te faire la proye & la curée d'un Estranger.

Il semble par cel langage que Dieu ait déployé toute sa fureur, quand il a réduit son peuple à cette extremité. Israël l'oublie; cette oubliance ne peut estre expiée par vne peine qui l'esgale; quelle sera elle? la voicy. Tu m'as oublié, dit Dieu, & pour cela tu sèmeras le germe d'un Estranger. Le Prince de Tyr, esleué avec tant de pompe & de si superbes appareils, au faiste d'une grandeur Royale, esblouy de l'esclat de son Sceptre, rendu malheureux par sa propre felicité, pour auoir porté son cœur au dessus de son throsne, & auoir voulu ioindre vne éléuation insolente à vne autre plus legitime, ne reçoit pas vn moindre chastiment: d'autant, dit le Prophete de la part du Seigneur; Que tu as esleué ton cœur, & t'es estimé vn Dieu, n'estant qu'un simple homme: I'ameray l'Estranger sur toy, & te feray mourir entre ses mains. L'Egypte, le plus florissant des Royaumes, ne fut point autrement desolé que par ces voyes extrêmes, qui sont les dernieres & les plus grâdes calamitez que le Ciel puisse introduire parmy nous. Celuy qui en fut le Prince, cruel à ses sujets, & tyran à ceux d'oit il deuoit estre & le Roy & le Pere. Pharaon dont l'orgueil & la superbe marchoit d'esgal avec celle d'Assur, semblable en son esleuation à vn Cedre du Liban, beau en ses rameaux, touffu en son feuillage, admirable en sa hauteur, profond en sa racine, bien nourry par ses eaux, ne se void selon la Prophetie, couppé & abbatu, sa pompe ruinée & sa gloire obscurcie, que par des peuples qui n'estoient point sujets à sa Couronne, & ne releuoient aucunement de sa puissance & de son autorité.

C'est là, M A D A M E, le dernier de tous les malheurs d'auoir affaire aux Estrangers: C'est le dernier ressort de la Diuine Justice, préparée à punir son peuple de son auarice & de son idolatrie, que de l'abandonner à leur volonté, & leurs femmes à leur fureur. Si vostre Maiesté preste l'oreille à leurs plaintes, elle recognoistra qu'ils se plaignent particulièrement de cette misere, comme de la plus extrême; que c'est la principale qui les fait gemir, & que comme s'ils n'estoient sensibles qu'à celle-cy, ils ne disent rien de toutes les autres: ou au contraire c'est la plus grande grace qui nous puisse arriuer de la part de Dieu, dans le sentiment de Dieu mesme, que de nous en deliurer. Il a infiniment obligé ceux qu'il a choisis pour son lot &

*Regionem vestram  
coram vobis alieni  
deuorant.  
Isayas 17.*

*Oblita es Dei tui  
germen alienum  
seminabis.  
Isayas 17.*

*Adducam super  
te alienos, in ma-  
nu alienorum  
moriens.*

*Ezechiel. 28.*

*Disipabo terram  
& plenitudinem  
eius manu alieno-  
rum.*

*Ezechiel. 30.*

*Succident eum a-  
lieni crueldes.*

*Ezech. 31.*

*Dabo mulieres eo-  
rum exteris.*

*Jeremie 8.*

*Venerunt alieni  
super nos.*

*Jeremie 51.*

*Non erit in vobis  
alienus.*

*Isaya 43.*

*Non dominabun-  
tur amplius alie-  
ni. Ierem. 30.*

*Alieni non tran-  
sbunt per eam.  
Ioelis 3.*

*Non est bonum  
sumere panem fi-  
liorum.*

*Separauerunt  
omnem alienige-  
nam ab Israël.*

*2. Esdr. 13.*

*Quisquis alienus  
acceserit morte  
morietur.*

*Num. 3.*

pour son heritage, les biensfaits qu'il leur a communiquez sont sans nombre, & neantmoins comme s'il n'estimoit rien tous les autres, & les auoit oubliez: il ne leur parle de celuy qu'il leur a fait, les deliurât de la domination & de la puissance de l'Estranger. Le plus grand bon-heur qu'il leur peut promettre, les retirant de la seruitude, c'est de leur faire secoüer pour tousiours cette sorte de ioug, ne leur donnant pour Souuerains & pour Ministres que ceux de leur patrie, leurs proches & leurs concitoyens. Et quand il nous veut fournir vne idée de la beauté de Ierusalem dans son renouuellement apres son debris & sa ruine, il ne dit pas qu'il releuera ses Palais, qu'il reparera la pompe de ses plus superbes edifices, qu'il restablira ses tours si esleuées, & ses chasteaux si magnifiques dans leur premiere esleuation: mais reduisant tout ce restablissement à vne seule chose, comme si en celle là seule consistoit toute sa reparation & sa gloire, opposant contraires à contraires, il leur promet seulement qu'il n'y aura point d'Estranger en cette Ville.

C'est donc, M A D A M E, vne souueraine misere qu'un Estranger en vne domination dont il n'est point le sujet. Nous n'en pouuons douter, & vostre Maiesté ne peut tenir ce sentiment pour suspect & digne de replique, puisque c'est celuy de Dieu qui n'en souffre point, mais qui veut estre receu dās vostre ame Royale avec toute sorte de soumission, & graué dans vostre cœur d'un caractere ineffaçable aussi fortement que sur le marbre & sur l'airain: Et si auourd'huy vous voyez prosterner humblemēt à vos pieds tous vos bons & fideles sujets, pour demander à vostre Maiesté de les deliurer de celuy qui les oppresse, improuerez vous vne requeste si iuste, & qui ne téd qu'à la deliurance d'une souueraine misere? Vous ne le pouuez, M A D A M E, sans cōmettre vne souueraine iniustice. Il n'est pas raisonnable, dit la Verité mesme, de prēdre le pain des enfans pour le donner aux Estrangers: Il les faut separer de l'Israël; les plus saintes alliances leur sont deffendues; Ils ne peuēt sans impieté & sans crime entrer dās le Sanctuaire, ny mesme approcher du Tabernacle, à moins que de perdre la vie, & de subir vne mort honteuse pour chastimēt de leur desobeissance & de leur temerité. Et neantmoins nous voyons en ce point toutes les Loix violées, & Diuines & humaines. Vn hōme de cette estoffe s'est introduit parmy nous, pretēd aux alliances les plus illustres, s'eleue insolemment sur le trosne du premier des Monarques, se fait iour iusques dans le fonds du Sanctuaire, ie veux dire

dire iusques dans le cœur du Prince, pour disposer en la charge qu'il soustient avec iniustice, & à la honte des plus capables de ses volonteZ, par vne administration illegitime. Hé! nous ne dirons mot: Pardonnez nous, MADAME, la douleur est trop grande pour se taire, & le mal trop violent pour le dissimuler.

Il est iuste, & la nature l'exige aussi bien que la raison, que la mere nourrisse ce qu'elle a engendré. La France a produit son Monarque, c'est à elle à luy donner l'éducation & les conseils: c'est à elle à luy fournir des Ministres, à moins que de se rendre suiette aux reproches du Prophete, & de cōtreuenir à ce conseil qu'il nous donne *Ne donne point ta gloire à vn autre, & ne cede point la dignité qui r'appartient à vne autre nation qu'à la tienne*, ou bien à celuy du Sage, expiimé en cestes termes; *Ne donne point l'honneur que tu merite à des Estrangers, de peur qu'ils ne se réplissent de tes forces, moissonnant avec facilité les fruiçts que tu as semez avec tant de peine, & que tu n'aye d'autre cōsolation que tes larmes en ton extremité; pourquoy mon fils te nourris tu dans le sein d'un autre; que l'on voye couler dehors tes fontaines; boy de l'eau de tes cisternes & de tes puits, sans en aller chercher si loin; diuise les dans toutes tes places; possède les tout seul sans les partager avec d'autres, & ne permets aucunement que des Estrangers te possèdent & te gouvernent.* Si cét aduis est injuste, MADAME, nous auons tort de le suiure; mais s'il est saint, comme il en faut demeurer d'accord, puis que c'est la Sageffe Eternelle qui nous le donne; nous serions tout à fait coupables de ne le pas exécuter: c'est agir sur bonne & valable caution que de le faire sur sa parole & l'inaillibilité de ses oracles: Quelle honte nous seroit-ce? que l'on nous vint dire comme autrefois à Iuda, *tu as dispersé tes voyes à vn Estranger*, ou comme à Ephraim; *Que des Estrangers ont deuoré nostre force.* Toutefois nous sommes dans ce hazard, MADAME, si vostre Maieité ne nous en retire.

Nous voyons auiourd'huy en verité le malheur que le Sage ne vid autrefois qu'en figure: *Vn homme à qui Dieu a donné des richesses, de grandes & de nombreuses fortunes, qu'il a esleué au comble de tous les honneurs imaginables, qui possède tout ce qu'il peut desirer, & qui pourtant est cōme vn Tantale au milieu de tant de biens, n'en ayant ny l'usage ny la iouissance, parce qu'un Estranger, par vn malheureux pillage, les usurpe impunément.* Et c'est, dit le Sage, le plus grand de tous les malheurs, qui nous doit dōner sujet en nostre foiblesse & en nostre impuissance de pouffer nos plaintes vers le Ciel, & implorant son secours (si celuy de la terre nous manque) de dire à Dieu; *Ressouenez vous, Seigneur, de ce qui nous est arriué; regar-*

*Ne tradas alteri gloriam tuam & dignitatem tuam aliena genti. Baruch. 4. Ne des alieni honorem tuum ne forte impleantur extraneis viribus tuis & labores tui sint in domo aliena, & gemas in nouissimis; bibe aquam de cisterna tua; quare fili mi foueris in sinu alterius deriuentur fontes tui foras, habeto eas solus nec sint alieni participes tui. Prou. 3. Dispersisti vias tuas alienis. Ierem. 3. Comederunt alieni robur eius. Osea 7. Aliud malum vidi vir cui Deus dedit diuitias, & honorem & nihil deest anima sua ex omnibus que desiderat, nec tribuit ei Deus potestatem ut comedat ex eo: sed homo extraneus vorauit illud. Eccles. 6.*

*Recordare Domine quid acciderit nobis intueri & respice opprobrium nostrum hereditas nostra versa est ad alienos.*

*Thren. 5.*

*Fleuimus cum recordaremur tui.*

*Leua manum tuam super alienigenam ut videat potentiam tuam: in noua signa excita furorem, & effunde iram tolle aduersarium, & afflige inimicum; miserere nostri.*  
*Eccles. 36.*

*Intra fines tuos habitabat Iebuseus.*

*Dederunt gloriam suam alienigena genti.*  
*Eccles. 49.*

*Quasi mulier adultera que super virum suum inducit alienos.*  
*Ezech. 16.*

dez s'il vous plaist nostre opprobre, nos biens & nos heritages ont passé en des mains Estrangeres, & nos maisons sont tombees en leur possession.

C'est le langage de Jeremie, déplorant le sac & la ruine de la plus belle & de la plus fleurissante de toutes les villes: Et ce sont les paroles, MADAME, que forme aujourd'huy vostre peuple sur la destruction de la plus superbe de vos Citez, & de la Metropolitaine de vos Estats: Escoutez ses iustes clameurs, MADAME, & vous laissez vaincre à ses gemissemens & à ses larmes, plus iustes & raisonnables que celles qu'un ressouvenir funeste & malheureux des anciennes beautez de Sion, tira autrefois de tant d'yeux affligez sur la perte & la destruction de cette ville; ou bien si vostre Majesté persiste encore dans le dessein de ne pas fléchir à nos vœux, & de ne rien accorder à nos soupirs; qu'elle ne nous oste pas tout du moins la liberté de laisser conduire nos langues au saint Esprit, & de nous rendre comme son truchement & ses Echos en nostre malheur, & en nostre affliction; repetant cette priere en ces paroles, qu'il nous a laissé comme en deposit: *Leuez vostre main sur l'Estranger, ô Seigneur, afin qu'il reconnoisse vostre puissance; renouuellez vos prodiges, redoublez vos merueilles, excitez vostre fureur, respandez vostre ire, ostez nostre aduersaire & le vostre, affligez nostre ennemy; en un mot, ayez pitié de nous.* Nous oster cette priere de la bouche est faire taire le S. Esprit, & luy imposer silence.

Nous ne croyons pas, MADAME, que vostre Majesté veuille entreprendre de faire taire celuy qui la doit faire parler; bien loin de ces sentimens, nous nous persuadons par la grandeur & la solidité de sa vertu, qu'inclinant les oreilles à ses douces sermons, & soumettant son cœur à ses mouuemens sacrez, elle fléchira aux vœux & aux prieres communes, & que chassant de ses terres le Iebuseen qui y habite, elle dispensera les siecles futurs des reproches qui furent autrefois imputez à nos peres par leurs enfans, & que les Roys de Iuda reçoient encore aujourd'huy de leur posterité. *Ils ont donné leur gloire à un Estranger.* C'est le reproche; mais ne permettez point, MADAME, que ce soit nostre honte & nostre confusion. Vne Dame fut autrefois blasmée d'auoir abandonné son espoux à la mercy des Philistins; & Dieu par son Prophete condamne du crime d'adultere celle qui violant la foy qu'elle a promise, abandonne le sien pour entretenir avec d'autres des intelligences secretes & illicites. Vostre Royaume, MADAME, est vostre espoux, & c'est le crime que ie viens de nommer, & que vostre Majesté pour le

repeſt que ie luy dois me deffend de repeter encore, que d'en abandonner à vn Eſtranger l'adminiſtration & la conduite, laquelle ne peut auoir qu'un ſuccez malheureux, ſ'il eſt vray qu'elle ſuppoſe la cognoiſſance parfaite de la volôré du Prince, dont le cœur eſt tellemēt & precieus & profond, qu'il faut eſtre vn Dieu (c'eſt à dire ſans intereſt, & non pas ſans lumieres, puis qu'il en faut d'infinies) pour en diriger les mouuemēs, & en fonder les abiſmes; & cette cognoiſſance des ſecrets & des cōſeils du Roy, n'appartient pas à l'Eſtranger, puis que Dieu l'en exclud, & deffend au Souuerain de luy en donner lumiere, de l'introduire en ſon conſeil, ny meſme de le tenir en ſa preſence.

*Corregis in manu Domini.*

*Secretum extraneo ne reuelas.*

*Prou. 25.*

*Coram extraneo ne facias conſilium, neſcis enim quid pariet.*

*Eccleſ. 8.*

On ne doute point, MADAME, que voſtre Maieſté n'ait des lumieres tres-eſclatantes pour faire vn iuſte diſcernement des eſprits, & cognoiſtre ceux qui luy ſont vtiles & neceſſaires en ſes conſeils; Nous le ſçauons: Dieu ne manque iamais d'en donner de tres-grandes à celles que la vertu ne couronne pas moins aduantageuſemēt que la naiſſance: mais icy il n'eſt point queſtion de cognoiſſance & de lumiere, puis que Dieu parle generally, & ne met point d'exception en cette Loy, qui fait autant que noſtre propre intereſt, le fondement de nos plaintes & la continuation de nos requestes. Nous vous aymons trop, MADAME, pour permettre en voſtre perſonne Royale, l'experience du chaſtiment dont nous auons la menace aux Prouerbes; *La perſonne, telle qu'elle ſoit, qui prendra en main la cauſe de l'Eſtranger, ſ'en trouuera mal, & en receura le chaſtiment;* chaſtiment qui ſemble au langage du meſme ne deuoir eſtre autre que la nudité & la deſpouille; *Oſtez le veſtement à celuy qui ſe porte plege & caution pour l'Eſtranger.*

*Affligetur malo qui fidem facit pro extraneo.*

*Prou. 11.*

*Tolle veſtimentum eius qui fideiuſſor extitit alieni.*

*Prou. 20.*

C'eſt vn Diſu qui parle, MADAME, & qui nous autorife dans nos demâdes & dans nos plaintes, auſquelles vos propres intereſts vous obligent autant d'eſtre favorable que noſtre propre vtilité. Nous ne vous aſſiegeons plus par des maximes politiques & des raiſons d'Eſtat, mais par la parole, la Loy & la volôté de Dieu, qui en a moins pour nous le dire, que pour ſe faire obeyr. Obeyſſez donc, MADAME, à celuy qui vous a donné en main de quoy vous faire des ſuiets & des obeyſſans, reiettez du Tabernacle ce prophanateur des choſes ſaintes; exterminatez du Sanctuaire ce perturbateur du repos public; mettez hors de voſtre Royaume cēt ennemy commun, & du Prince & du ſuiet. Nous ſommes ſemblables à ces oüailles dont il eſt parlé dans S. Iean: nous ne ſuiuons point le mercenaire & l'Eſtran-

*Alicnum autem non ſequuntur.*

*Ioan. 10.*

*Non nouimus vo-  
cem alienorum.  
Ioan. 1.*

gers; nous ne cognoissons point les voyes, & nous n'entendons point sa parole. Nous voulons bien des Ministres; mais qui releuent avec nous d'une mesme Couronne, qui soient avec nous sujets d'un mesme Prince, & que le droit naturel engage si fort dans les interets du Royaume, qu'il ne fasse rien qu'à l'auantage de celuy qui en est le Souuerain: ce qui n'est pas naturel à ceux qui ne sont pas François; car si cela estoit, celui-cy dont nous demandons l'exclusion, auroit-il fait tant de mal sans départir aucun bien? auroit-il emprisonné les grâds, banni les gens de bien, abaissé les vertueux, esleué les méchans, autorisé les vices, protégé les Athées & les impies, enseigné les trahisons, semé la ialousie entre les Princes, refusé les aduantages de la Paix, desolé les familles, estably des partisans & des traitres, empoisonné nos Senateurs, gourmandé nos Parlemens, aneanty l'autorité Royale, ruiné ses fondemens & ses appuis, mis en proye tout le Royaume, & confondu également, & la Religion & l'Estat, pour s'esleuer aux despens de tous les deux, sur la dépouille de nos Temples, & le débris de nos fortunes.

Et partant, M A D A M E, que vostre Maiesté puissamment éclairée du malheur qui nous arriue de l'éleuation d'un tel homme, & de la necessité qu'il y a de l'exclure par l'Arrest & l'Anatheme que Dieu a fulminé mesme contre les Estrangers indifferens, suivant l'exemple de ses ancestres, dont elle porte & le Sceptre & la Couronne, se reglant aux pratiques & aux maximes de ses sages maieurs (qu'elle ne dira pas auoit manqué en ce point;) de Childeric premier, de Charles le Sage, de Charles six son fils, de Louys second, & de Charles septiesme: obeissant aux Edits de ses peres, qui luy ordonnent expressément ce que nous luy demandons; mais sur tout, se soumettant avec respect au Dieu de ses peres, & rendant vne obeissance autant au eugle que raisonnable à ses volonte & à ses ordres, accorde à nos humbles supplications, accompagnées de nos gemissemens & de nos larmes cette grace dont elle est redeuable à ses propres interets, si elle ne veut que Dieu se fasse luy mesme Iustice, & n'execute l'Arrest couché dans le Liure des Nombres. *Si quelque Estranger, dit-il, prend en main le Ministère, il perira; ie le feray mourir.* C'est ce qu'apprehendent dauantage,

*Externus qui ad-  
ministrandum ve-  
nerit morietur.  
Num. 3.*

De vostre Maiesté,

M A D A M E,

*Les tres-humbles, tres-obeissans, & tres-fidelles seruiteurs & Sujets.*

Tablet des piéces contenues  
en ce liure.

489

Le portraict du marquis d'ancres & son arrest.	4.
la liberte' dela france et l'aneantissement des ministres étrangers.	3.
discours politique aux vrais ministres d'estat.	7.
exemples politiques ou l'on voit que l'on ne se doit pas servir d'aucun étranger.	11.
la decadence des mauvais ministres d'estat.	17.
lettre d'un gentilhomme romain a un françois contenant les discours que tiennent les politiques étrangers du gouvernement dela france.	21.
les genereux sentiments dela noblesse françoise contre le mauvais gouvernement de l'estat par un ministre étranger.	25.
l'idolle renuëe' ou le ministre d'estat puni.	29.
l'injuste au rône dela fortune ou le fleau dela france.	33.
la synderese ou l'innocence fourée' de malice de l'auteur de nos maux.	39.
l'anatheme ou l'excommunication d'un ministre étranger tirée' de l'écriture sainte.	43.
l'objet dela haine publique ou la honte du ministre d'estat decouverte.	49.
la verité sans fard.	53.
l'enfer revolte' sur l'évangé desordres qui y est arrivé depuis peu par les tirans et favoris des premiers siècles.	57.
le tableau des tirans favoris et la description des malversations qu'ils commettent dans les états qu'ils gouvernent.	73.
lettre a la reine pour la cause publique comme elle doit chasser magarin.	79.

~~Et se les piéces de cet cardinal magarin~~  
genealogie

<u>genealogie</u> ou extraction et vie du cardinal mazarin . . . . .	82.
<u>l'innocence</u> immolée avec l'ethimologie de mazarin et l'explication de ses ames. . . . .	86.
<u>horoscope</u> du iule mazarin de nostradamus . . . . .	90.
<u>manifeste</u> des bons francois contre iule mazarin perturbateur du repos public ennemi du voy et de son estat . . . . .	94.
<u>factum</u> servant au proces criminel fait au cardinal mazarin touchant ses intelligences avec les ennemis . . . . .	98.
<u>le pourtrait</u> de l'empereur . . . . .	101.
<u>le proces</u> criminel du cardinal mazarin enuoié d'espagne avec la denonciation de l'empereur . . . . .	102.
<u>arrest</u> de la cour du parlement <sup>de paris</sup> par le quel il est ordonné que le cardinal mazarin uidera le voiainne . . . . .	106.
<u>arrest</u> de la cour du parlement de remes contre iules mazarin et ses adhevents . . . . .	108.
<u>la fiance</u> desolée aux pieds du voy ou le gouuernement tirannique de mazarin est décrit . . . . .	110.
<u>armans</u> armans . . . . .	114.
<u>gallicinium</u> nuper auditum franciam expilante mazarino . . . . .	118.
<u>iconivami</u> in inuectiua contra mazarinum expressa . . . . .	120.
<u>d'aimon</u> iulii mazarini in gallos . . . . .	130.
<u>le pourtrait</u> de m <sup>r</sup> de brossel conseiller . . . . .	132.
<u>epistola</u> ad cardinalem mazarinum . . . . .	151.
<u>ad</u> annam austriacam sudouici it <sup>i</sup> gallosum regis christianis- simi reginam matrem regentem de iulio mazarino solemniter senatusconsulto fugere iusto . . . . .	155.
<u>le gazetier</u> des interesses . . . . .	157.
<u>suite</u> du gazetier des interesses . . . . .	169.
	conference

conference secreete du cardinal masarin avec le gaselier enuie de Cruzelle . . . . .	490
<u>raisonnements particuliers de masarin . . . . .</u>	173.
<u>le politique enuier ou les intrigues de iules masarin . . . . .</u>	173.
<u>auil d'un hermite solitaire a masarin sur les conspirations qu'il a faictes contre la maison de vendesme . . . . .</u>	177
<u>les motifs dela tirannie du cardinal masarin . . . . .</u>	207.
<u>la iuliede ou iule demasque' au se voit au vif le cavaliere de son ame . . . . .</u>	211.
<u>la nonpareille du temps ou la presopopete' de themis et la fortune plai- dant le proces de masarin . . . . .</u>	215.
<u>discours prophetique contenant 44 anagrammes sur le nom de iules masarin . . . . .</u>	221.
<u>le croquet carlesme preneur du masarin par dialogue . . . . .</u>	225.
<u>les emblemes politiques presentés a son eminence . . . . .</u>	229.
<u>discours dela clemence et dela iustice au parlement pour et contre masarin . . . . .</u>	233.
<u> Sommaire dela doctrine curieuse du cardinal masarin par luy declaree' en une lettre qu'il escrit a un sien confident pour se purger del'arrest du parlement . . . . .</u>	237.
<u>apologie ou deffense du cardinal masarin . . . . .</u>	241.
<u>apologie pour le cardinal masarin, tirée d'une conference en- tre son eminence et m<sup>r</sup> . . . homme de probite' et casuiste . . . . .</u>	251.
<u>le fils dell'impudique et le perfide voluptueux . . . . .</u>	255.
<u>l'ambitieux ou le pourtraict d'etelius seianus en la personne du cardinal masarin . . . . .</u>	275.
<u>la vollee sanglante de iule masarin ou les veritables recits des fourbes impostures et autres vices . . . . .</u>	279.
<u>le court bouillon de masarin assaisonne' par toutes les formes vil- les de fiance . . . . .</u>	283.
	287.
	les calom-

les calomnies du cardinal masarin refutées et veictées sur son  
eminence. . . . . 293.

~~le pape innoce~~

la censure ecclesiastique de rome la sainte contre la vie depra-  
uée de iules masarin. . . . . 298.

le proces de la canonisation du bienheureux iules masarin faicte  
dans le consistoire des parisisans par carlelin et tabouret seant  
omeri antipape, apotheose ironique. . . . . 304.

lettre de reproche de la veine au cardinal masarin sur le repen-  
tir quelle a de auoir aimé. . . . . 308.

la mine euentée de iules masarin. . . . . 312.

la iuste refutation des iniustes louanges qu'impudemment  
a ose donner un medecin du roy a iules masarin le plus  
scelerat de tous les hommes, et qui est en execration a dieu  
aux anges et a toute la nature. . . . . 316.

lettre dechiffrée d'un masariniste a masarin sur le mariage  
du parlement avec la ville de paris. . . . . 320.

lettre du s<sup>r</sup> pepoly romme bolognois esrite au cardinal mas-  
arin touchant sa retraite hors du royaume de france. . . . . 324.

lettre d'un secretaire de set innocent a iules masarin. . . . . 328.

lettre inuective de l'uesque de dol contenant son intelligence  
et cabale avec masarin. . . . . 332.

nouvelle proposition faicte par les bourgeois de la ville et  
faubourgs de paris au parlement contre la lettre de  
l'uesque de dol. . . . . 334.

auertissement a cohon par euesque de dol et de fraude par  
les cuitres de l'uniuersite. . . . . 338.

la fronde du parlement fatale au masarin. . . . . 342.

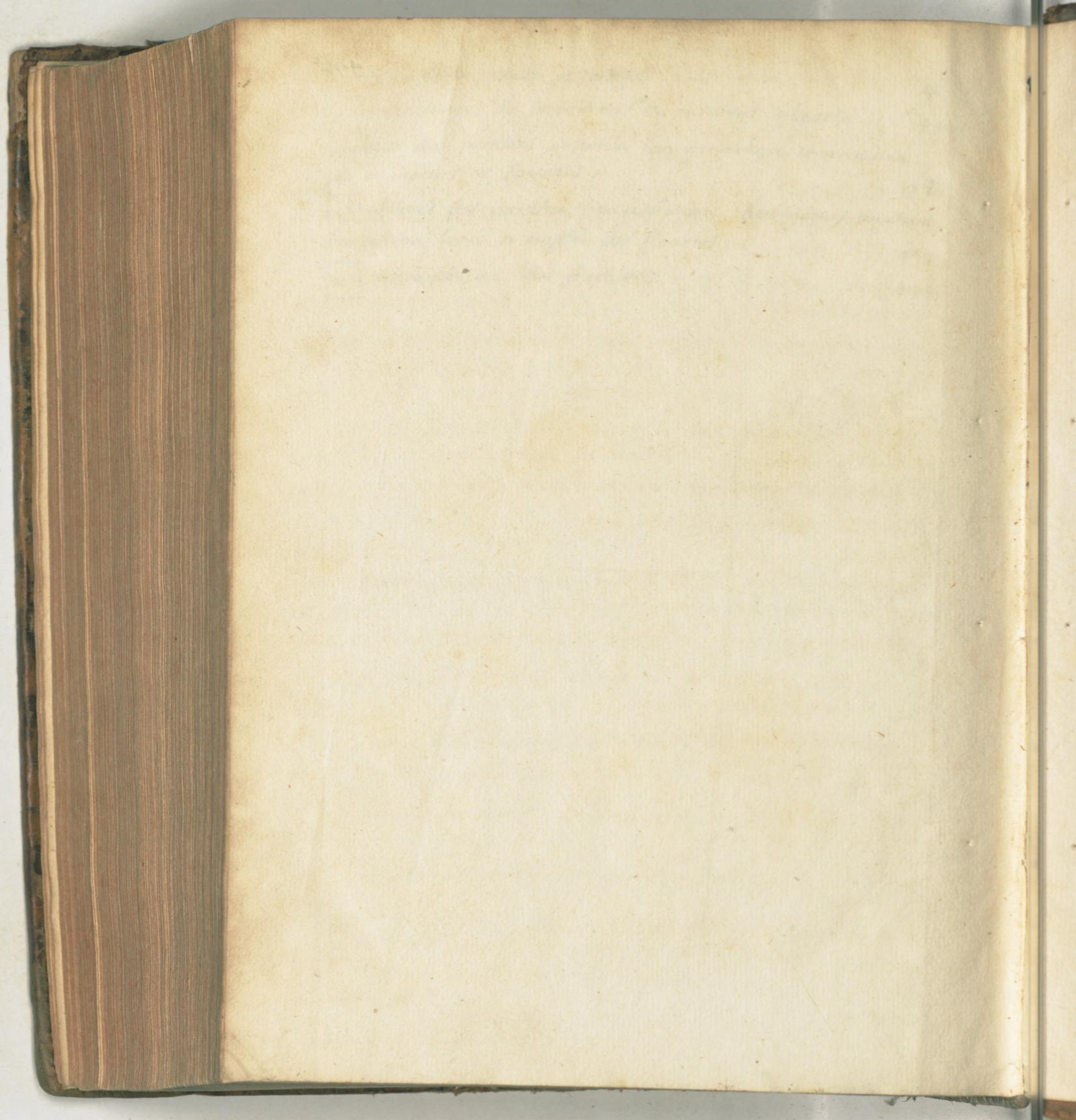
l'apparition de la guerre et de la paix a l'hermite du  
mont valerien, et le dialogue de ce religieux avec un  
gentilhomme sur le cardinal masarin. . . . . 346.

la verita-

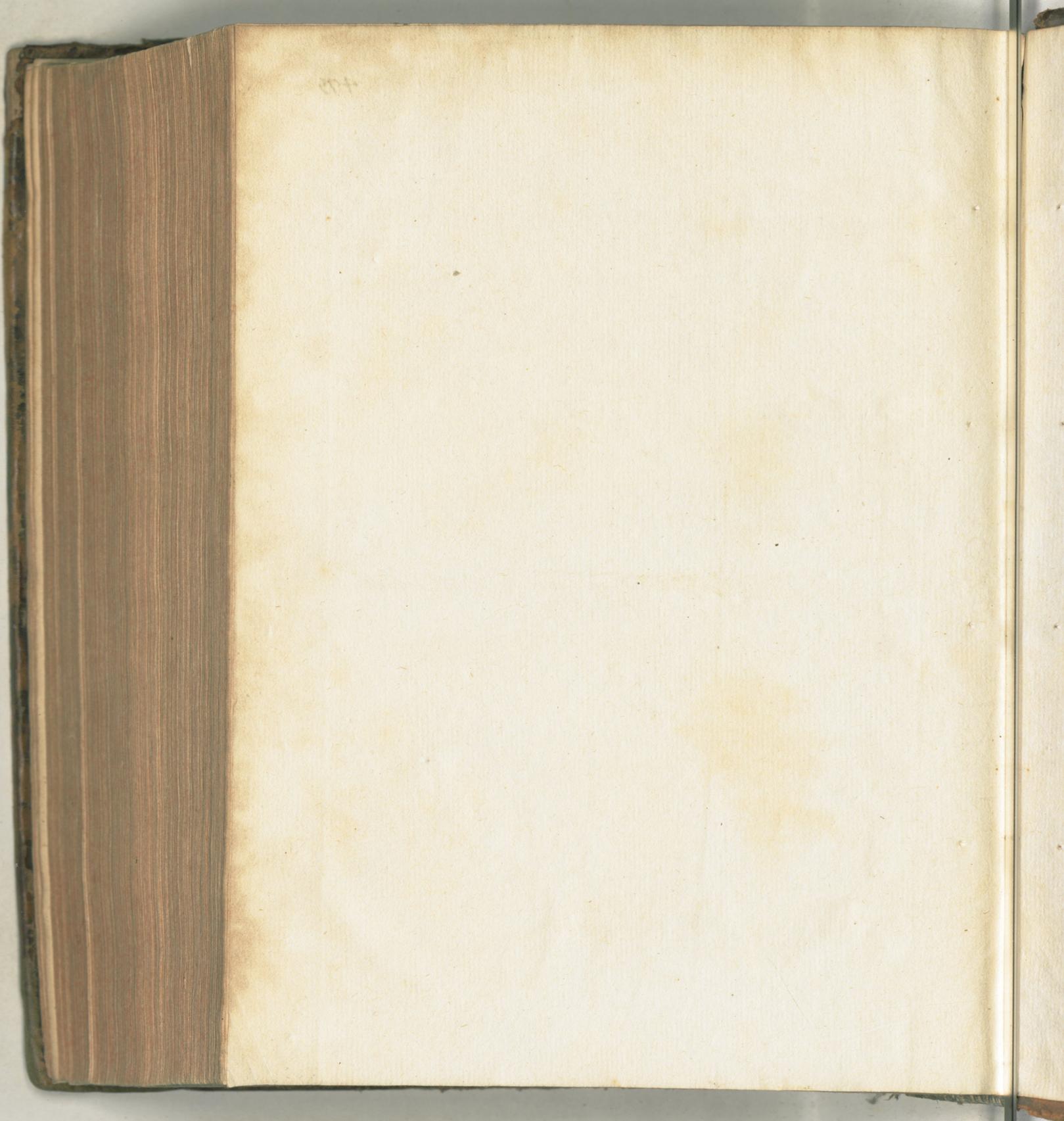
- la véritable apparition d'hontensia buffalini à iules magarin son  
filz. . . . . 354.  
 avis salutaire pour le temps présent sur le suiet du mot de maga-  
 rinistes. . . . . 358.  
 avis du mauvais riche à magarin. . . . . 362.  
 ballet ridicule des niées de magarin, ou leur theatre renuersé  
 en france. . . . . 366.  
 le virgile magarin ou l'après soupé de messieurs de saint-  
 germain en laye. . . . . 372.  
 le grand breviaire de magarin reformé a l'usage et utilité de  
 la fiance. . . . . 376.  
 les lecons de tenebres ou les lamentations de magarin. . . . 380.  
 l'amende honorable de iules magarin, des crimes qu'il a commis  
 contre dieu contre le roy et contre luy mesme. . . . . 384.  
 les obseques les funerailles et l'oraison funebre de magarin. . 388.  
 le cardinal magarin pris au trebuchet. . . . . 392.  
 la nazarde à magarin. . . . . 398.  
 l'équiproquo del'autre monde sur l'arrivée de magarin, et l'arrest  
 irreuocable rendu contre ce cardinal. . . . . 402.  
 les verités magariniques sur chaque lettre du nom de magarin. 407.  
 les genereux conseils d'un francois qui a quitte le parti des ma-  
 garins pour se renrer a paris. . . . . 408.  
 le paradis et felicité de magarin ou le purgatoire de la france. 416.  
 le bonheur de la france en la mort de magarin et ses adhevers. 420.  
 le visage de bois au nez de magarin, et son exclusion de la confe-  
 rence qui se tient a uuel. . . . . 424.  
 la disgrace du cardinal magarin arrivée depuis la conference  
 de uuel. . . . . 428.  
 la supplication de magarin faite aux parisiens leur demandant  
 pardon. . . . . 432.

<u>Le ministre d'état rétabli et justifié</u> . . . . .	435.
<u>Le remerciement des imprimeurs au cardinal magarin</u> . . . . .	443.
<u>catalogue des partisans ensemble leur genealogie et extraction vie et mœurs et fortunes</u> . . . . .	447.
<u>catechismes des partisans ou résolutions théologiques touchant l'imposition levée et emploi des finances</u> . . . . .	458.
<u>Suite du catechisme des partisans</u> . . . . .	473.

492



473



494

